



## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 594-5

**AVIS** est par la présente donné,

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Valcourt, lors de sa séance ordinaire tenue le 15 janvier 2024, a adopté le Règlement numéro 594-5 modifiant le règlement sur le comité consultatif d'urbanisme.

**QUE** l'objet de ce règlement est de fixer la rémunération, par jeton, pour la participation des membres citoyens aux séances de ce comité et l'obligation de formation de tous ses membres.

**QUE** ce règlement entre en vigueur au jour de la publication du présent avis.

Pour la consultation du règlement, vous pouvez vous adresser au service du greffe à l'Hôtel de ville, situé au 1155, rue St-Joseph à Valcourt pendant les heures d'ouverture du bureau, soit du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 12h00.

**DONNÉ À VALCOURT LE 16 JANVIER 2024**

Me Julie Waite, greffière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION DE LA GREFFIÈRE

Je, soussignée, greffière de la Ville de Valcourt, certifie sur mon serment d'office que le présent avis public a été publié sur le site Internet de la Ville dès le 16 janvier 2024 et affiché au bureau du greffe, à l'Hôtel de ville, le tout conformément à la Loi et au règlement concernant les modalités de publication des avis publics de la Ville de Valcourt.

Me Julie Waite, greffière